



www.belor.be – info@belor.be



**BELOR**

**BELOR a.s.b.l.**  
**Organisme de contrôle agréé et accrédité**  
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne  
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16

**RAPPORT 1038591R1**

N° 355-INSP

**CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION**

Date du contrôle : 02/06/2017 Scellé Belor : Placé	Rapport précédent: Absent	Compteur GRD : N° 43095268 Code EAN : demandé mais non fourni	Index : 27177 kWh
<b>Renseignements Belor</b> Inspecteur : <b>Jérémy CASSINADRI</b> Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) : N° MME 03		Ordre de service : N°017033 Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PSM_200 / PGR_200 Type de lieux : Domestiques (art.86) Schéma des liaisons à la terre : TT (article 61 du R.G.I.E)	

**Renseignements d'identification**  
Propriétaire/demandeur/adresse @: Immayer S.A. / gaetan@schampelectrique.be  
Adresse de l'installation électrique contrôlée: Place des Chasseurs Ardennais, 18 à 1030 Bruxelles  
Lieux contrôlés : appartement au 3<sup>ème</sup> gauche / cave : local compteur  
Installateur / adresse : Schamp Electrique SPRL TVA / N° CI : BE0549.825.989

- Objet de la visite**
- Examen de conformité avant mise en service :  Nouvelle art.270  Extension et modification art.270  Chantier art.270
  - Visite de contrôle périodique : installation existante / revisite art. 271 / 271bis / 278 du R.G.I.E
  - Visite de contrôle avant tout renforcement de puissance art.276 du R.G.I.E
  - Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation :  art.276bis : descriptif à réaliser  Existante art.271 / art.271bis
  - Visite de contrôle d'un lieu de travail sans BA4/BA5 :  Nouvelle art.270  Installation existante art. 271 / 271bis du R.G.I.E

**Description générale**  
Fondations du bâtiment avant 1.10.1981 / Installation électrique après 1.10.1981  
Tension de service:  Mono 230V  2 X 230V  3 X 230V  3 X 400V + N / Protection compteur: Existante 25A – Prévues max 32A  
Colonne d'alimentation du tableau principal : 2X10mm² / Différentiel général : 40A/300mA / type : A  
Nombre de tableaux : 1 / Nombre de circuits terminaux : 3 / Type d'électrode de terre : Piquets

**Contrôle par mesures**  
Valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre : 21.0Ω CONFORME  
Valeur du niveau d'isolement général : 555MΩ CONFORME  
Contrôle de la continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs PE : CONFORME

**Contrôle visuel hors tension**  
Contrôle de l'exécution de l'installation électrique conformément aux schémas : CONFORME  
Contrôle de l'état (fixations, détérioration,...) du matériel électrique fixe : CONFORME  
Contrôle du repérage / identification des circuits / indication tension de service : CONFORME  
Contrôle des mesures de protection contre les chocs électriques : CONFORME  
Contrôle des appareils électriques fixes ou à poste fixes : CONFORME  
Contrôle de l'adéquation entre les protections et les sections des circuits : CONFORME

**Contrôle visuel sous tension** :  Non contrôlé car installation hors tension  
Contrôle du bouton test des différentiels : CONFORME  
Contrôle des boucles de défauts et du raccordement correct des différentiels : CONFORME

**Contenu du rapport** : Page 2: Obligations - Consignes de sécurité et d'interdictions -Assurance QA – Observations - Remarques  
**Photos pour le dossier** : Ordre de service – Schémas électriques Bâtiment - Locaux

**Conclusion** : Le présent PV de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.  
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement général sur les installations électriques et peut être mise en service. Le ou les schémas unifilaires et de positions ont été visés par l'inspecteur de l'organisme de contrôle agréé.  
**Toute modification ou extension doit être suivie d'un examen de conformité art.270 du RGIE**

**Le prochain contrôle est à effectuer avant le 02/06/2042 (art.271 du R.G.I.E.)**  
**Prochaine visite merci de prendre rendez-vous avec notre bureau au 010/45.41.06 ou via info@belor.be**

Signature de l'inspecteur                      Nom de la personne présente sur place                      Visa du GRD  
Monsieur Schamp



**BELOR**

www.belor.be – info@belor.be

**BELOR a.s.b.l.**

**Organisme de contrôle agréé et accrédité**

Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne

Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

**RAPPORT 1038591R1**

## CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES BASSE TENSION

### OBLIGATIONS

Le procès-verbal de visite de contrôle rappelle les prescriptions réglementaires suivantes :

- l'obligation de conserver le procès-verbal de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique ;
- l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- l'obligation d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- L'obligation lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme dans les plus brefs délais

### CONSIGNES DE SECURITE

Les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :

- Essai du dispositif de protection, lorsque de façon périodique, par exemple mensuellement, le dispositif de protection doit être essayé selon les instructions du constructeur, la vérification doit assurer que la coupure d'alimentation du courant est effectuée.
- Il est interdit de compromettre la sécurité qu'offre un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel, notamment en pontant ce dispositif par une liaison entre ses bornes d'entrée et ses bornes de sorties.
- Veillez toujours travailler hors tension en coupant l'interrupteur général / différentiel en tête de l'installation.

### INTERDICTIONS

A l'exception des cas prévus à l'article 266, il est interdit :

- de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou par contacts indirects ;
- de toucher sans nécessité les parties actives sous tension du matériel électrique à moins qu'il ne s'agisse de matériel à très basse tension de sécurité dont la tension est inférieure ou égale aux valeurs mentionnées à l'article 32 ;
- de supprimer, d'altérer ou de détruire tout système de protection de l'installation électrique.

**Il est interdit de modifier le contenu de ce rapport et ce rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité.**

### ASSURANCE QUALITE BELOR

- Concerné le PV de visite : L'inspecteur qualifié Q300 est autorisé à signer ce rapport en l'absence de l'Expert Technique
- Réclamation : insatisfaction relative aux activités de Belor pour vos réclamations merci d'envoyer un mail à [info@belor.be](mailto:info@belor.be)
- Appel : demande de reconsidérer la décision du rapport pour vos appels merci d'envoyer un mail à [info@belor.be](mailto:info@belor.be)
- Impartialité (Doc\_QA111): En signant ce rapport l'inspecteur s'engage personnellement à être impartiale et à préserver la confidentialité de toutes les informations obtenues ou générées au cours de l'inspection.
- Le rapport officiel est archivé chez Belor en format pdf avec balises

### OBSERVATIONS

- Cuisine(s) non équipée(s)
- Electroménager non installés
- Propriétaires absents

### REMARQUES

- PV de réception de l'installation électrique absent
- CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT PRECEDENT

A: Chauffe eaux

B: Prises + éclairage coté rue

C: Prises + éclairage coté jardin

me agréé

es Fonteny 20  
Jodoigne  
10 45 41 06 GSM: -  
10 45 41 16  
info@belor.be

Adresse de l'installation électrique

Immayer S.A.  
Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 3eG  
1030 Bruxelles  
Tél.: +3222232230 GSM: -  
Fax: +322237077  
e-mail: -  
0444.603.458

Installateur

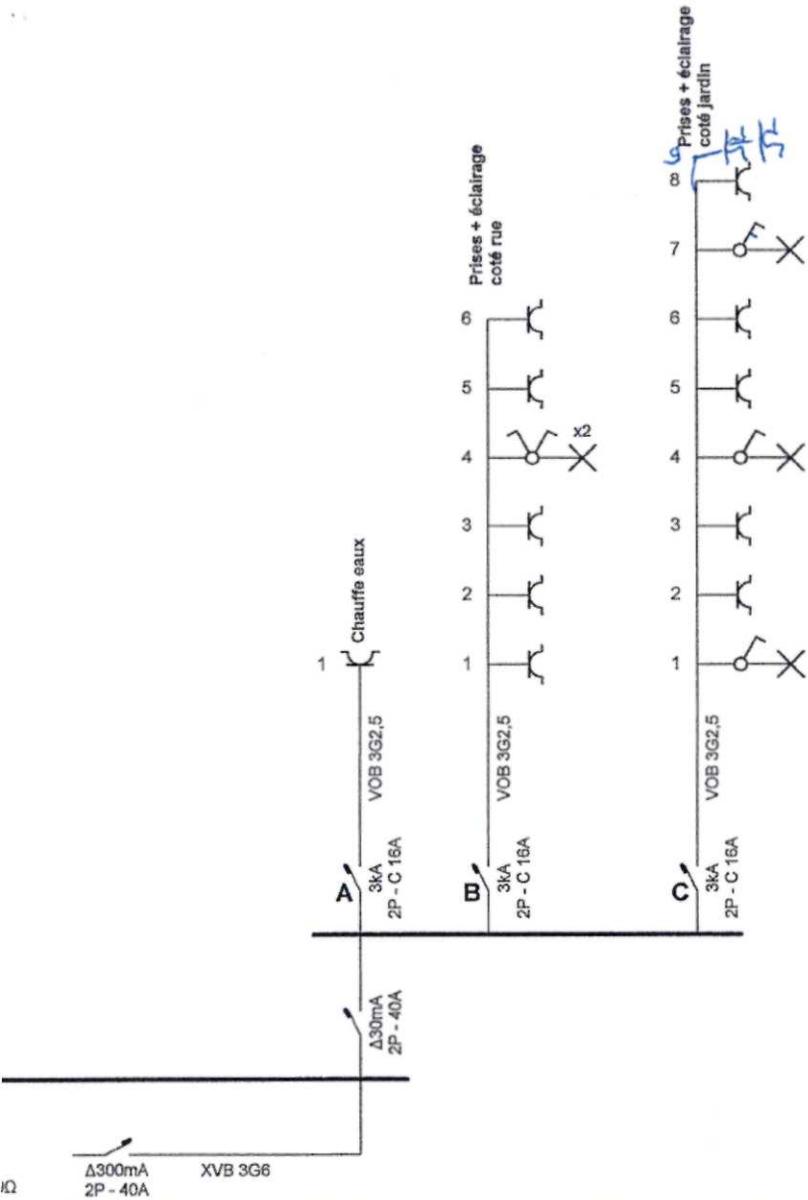
SCHAMP ELECTRIQUE SPRL  
Avenue Hof Ten Berg 121  
1200 Bruxelles  
Tél.: - GSM: 0493.18.97.09  
Fax: -  
e-mail: gaetan@schampelectrique.be  
549.825.989

p. 3/3

Liste des circuits

2 x 230V ~ 50Hz

dessiné par: SCHAMP Gaëtan



**BELOR a.s.b.l.**  
 Date : 1/06/2017  
 Rapport n° 1038591  
 Signature de l'inspecteur

me agréé

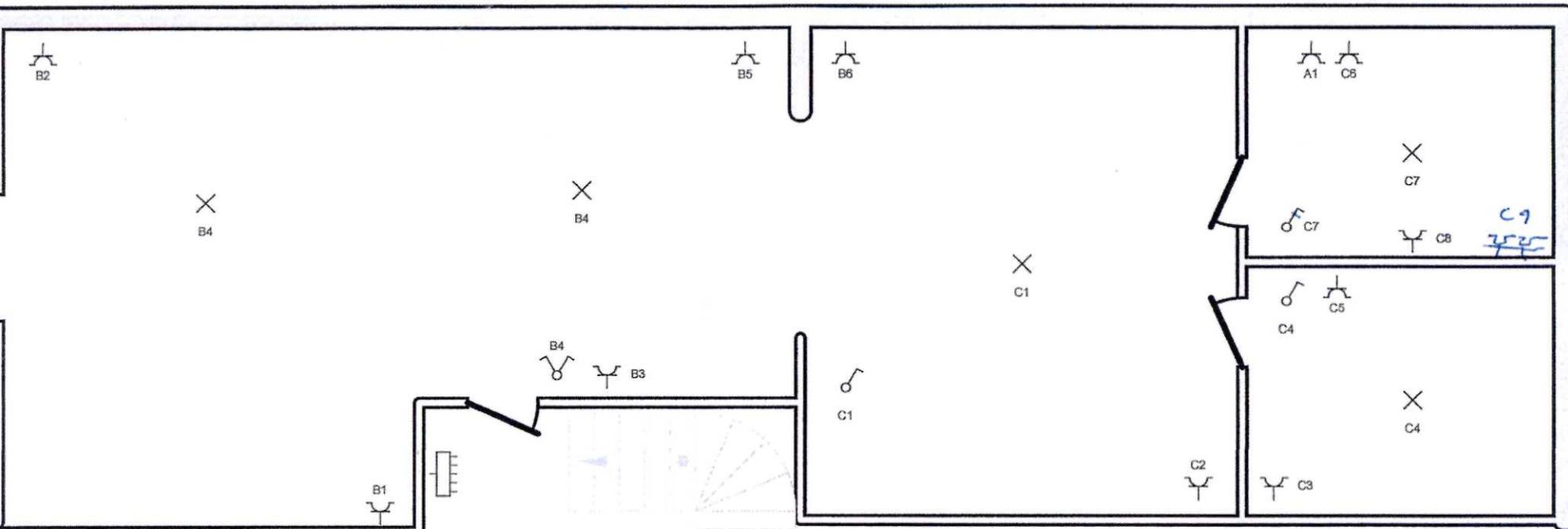
as Fonteny 20  
 Jodoigne  
 10 45 41 06 GSM: -  
 10 45 41 16  
 : info@belor.be

**Adresse de l'installation électrique**  
 Immayer S.A.  
 Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 3eG  
 1030 Bruxelles  
 Tél.: +3222232230 GSM: -  
 Fax: +3222237077  
 e-mail: -  
 0444.603.458

**Installateur**  
 SCHAMP ELECTRIQUE SPRL  
 Avenue Hof Ten Berg 121  
 1200 Bruxelles  
 Tél.: - GSM: 0493.18.97.69  
 Fax: -  
 e-mail: gaetan@schampelectrique.be  
 549.825.989

p. 1/3  
**Schéma unifilaire**  
 2 x 230V ~ 50Hz

dessiné par: SCHAMP Gaëtan



**BELOR a.s.b.l.**

Date : 2/06/2017

Rapport n° 1038592

Signature de l'inspecteur

me agréé

es Fonteny 20  
 Jodoigne  
 10 45 41 06 GSM: -  
 10 45 41 16  
 info@belor.be

**Adresse de l'installation électrique**  
 Immayer S.A.  
 Place des chasseurs ardennais 18 Boîte 3eG  
 1030 Bruxelles  
 Tél.: +3222232230 GSM: -  
 Fax: +3222237077  
 e-mail: -  
 0444.603.458

**Installateur**  
 SCHAMP ELECTRIQUE SPRL  
 Avenue Hof Ten Berg 121  
 1200 Bruxelles  
 Tél.: - GSM: 0493.18.97.60  
 Fax: -  
 e-mail: gaetan@schampelectrique.be  
 549.825.989

p. 2/3  
 Schéma de position

2 x 230V ~ 50Hz

dessiné par: SCHAMP Gaëtan